



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question écrite n° 98405

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la situation de la filière arboricole. Afin de résister à la concurrence étrangère, les arboriculteurs réclament depuis plusieurs années un allègement des charges sociales et fiscales. Face à la crise viticole, une remise gracieuse de la taxe sur le foncier non bâti 2005 est accordée aux viticulteurs qui en font la demande. Compte tenu de la situation financière des exploitations arboricoles, la Fédération nationale des producteurs de fruits sollicite également la remise totale de la taxe sur le foncier non bâti 2005 en faveur des exploitations à dominante arboricole. En conséquence, et afin que le principe d'égalité soit respecté, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris dans le cadre du plan de soutien mis en place par le Gouvernement, un certain nombre de mesures en faveur des producteurs de fruits en difficulté ont été mises en place au début de l'année 2006. S'agissant plus particulièrement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les cotisations restant dues par les producteurs de fruits qui se trouveraient réellement dans l'impossibilité de se libérer de tout ou partie de celles-ci, malgré l'octroi de délais de paiement, peuvent faire l'objet d'un allègement gracieux. L'examen des demandes est effectué au cas par cas. Cela étant, compte tenu de l'importance de la crise subie par les producteurs de fruits, instruction a été donnée de procéder à un examen bienveillant des demandes présentées. Enfin, l'article 13 de la loi de finances pour 2006 (n° 2005-1719 du 30 décembre 2005) a institué une exonération de 20 % des parts communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux terrains à usage agricole. Cette mesure s'appliquera à compter de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98405

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6705

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8798